

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Janv. 09

---

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Dow AgroSciences S.A.S.  
 Service Commercial  
 Marco Polo, Bâtiment B  
 ZAC du Font de l'Orme 1, BP 1220  
 790 Avenue du Docteur Donat  
 06254 MOUGINS CEDEX / FRANCE

NUMERO D'APPEL D'URGENCE : 03 88 53 36 76 (DRUSENHEIM / Bas Rhin)

CENTRE ANTI-POISONS DE PARIS : 01 40 05 48 48  
 (HOPITAL FERNAND WIDAL / PARIS)

Nom du produit: **DITHANE PAYSAGE FUNGICIDE**

Code produit: 06273      Date de création: Avril 05      Référence: PS05  
 Date de révision: Nov. 06 (Section/s 2, 16)  
 Pour toute question au sujet de cette SDS, veuillez contacter :  
 SDSQuestion@dow.com

---

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

---

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Composants dangereux (voir Section 16 pour les phrases R complètes)

			CAS	Nø CE
Mancozèbe	75 %	Xi; R37, R43, N;R50/53	008018-01-7	235-654-8
Hexaméthylène-tétramine	<1 %	F,Xn; R11- 42/43	000100-97-0	202-905-8
Ingrédients inertes	q.s.p.			
Composition Code	GF1541			

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Janv. 09  
DITHANE PAYSAGE FUNGICIDE

---

## 4. PREMIERS SECOURS

Ne jamais faire boire ou faire vomir si le patient est inconscient ou a des convulsions.

### Ingestion

Ne pas faire vomir. Seulement si le patient est conscient, laver la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin. La décision de faire vomir ou non doit être prise par un médecin.

### Contact avec les yeux

Laver les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact après les premières 1 à 2 minutes et continuer le lavage des yeux à grande eau. Si des effets apparaissent, consulter un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

### Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau à grande eau avec du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

### Inhalation

Emmener à l'air frais. En cas d'irritation, consulter un médecin.

### Note au médecin

Traitement de soutien au choix du médecin en fonction des réactions du patient.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone. Poudre chimique. Mousse. Brouillard d'eau ou fines gouttelettes.

### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de produits de combustion, de composition variée, qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Les produits de combustion contiennent : Acide sulfhydrique. Disulfure de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Oxydes de carbone.

### Protection des intervenants

Porter des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Janv. 09

DITHANE PAYSAGE FUNGICIDE

---

## Informations supplémentaires

Ne pas laisser la poussière s'accumuler. Les dépôts de poussière peuvent s'enflammer par combustion spontanée ou autre source d'inflammation. La poussière en suspension dans l'air peut créer un risque d'explosion. Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Contenir l'écoulement pour empêcher la contamination de l'eau ou des systèmes de drainage. Eviter de respirer la fumée. Travailler du bon côté du déversement par rapport au sens du vent.

---

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles

Porter des vêtements de sécurité appropriés et une protection pour les yeux et le visage (voir section 8). Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la zone cutanée concernée au savon et à l'eau, et laver les vêtements avant réutilisation ou les éliminer de manière appropriée.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou autre cours ou étendue d'eau. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

### Méthodes de nettoyage

Nettoyer les déversements immédiatement en prenant les précautions nécessaires pour minimiser la formation de poussières. Récupérer tous les déchets du produit et les mettre dans des récipients pouvant être fermés et bien identifiés.

Pour les déversements importants, barricader la zone et consulter le fabricant. Si une assistance supplémentaire est nécessaire, téléphoner au numéro d'appel d'urgence.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Une ventilation appropriée est recommandée pour contrôler la formation de poussières. Relier à la terre et fixer l'équipement de transfert pour éviter toute charge électrostatique et utiliser un appareillage anti-déflagrant (ne produisant pas d'étincelles). Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Janv. 09  
DITHANE PAYSAGE FUNGICIDE

---

## Stockage

Stocker ces produits conformément aux réglementations applicables. Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ce produit est combustible et ne doit pas être exposé à des flammes ou toute autre source d'ignition. Prendre garde à ce que le produit ne prenne pas l'humidité ou ne soit pas surchauffé lors du stockage ; cela pourrait provoquer une décomposition, une réaction dommageable ou un feu. Ne pas stocker à proximité de nourriture, boissons, nourriture pour animaux, produits pharmaceutiques, cosmétiques ou engrais. Conserver hors de la portée des enfants.

---

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs limites d'exposition

Recommandation Dow AgroSciences IHG : 1.0 mg/m3.

### Mesures d'ordre technique

Prévoir une ventilation générale et/ou d'aspiration locale afin de maintenir les concentrations dans l'air en dessous des valeurs limites d'exposition.

### Protection respiratoire

Dans la plupart des conditions, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire. Cependant, lorsque les valeurs limites d'exposition et/ou les valeurs de confort risquent d'être dépassées, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat purifiant l'air.

En cas d'urgence, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome en surpression.

### Protection des mains et de la peau

En cas de contact bref, des vêtements propres couvrant le corps et des gants résistants aux produits chimiques devraient suffire. Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent : Nitrile. Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Néoprène.

Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.

La sélection d'un gant pour une application particulière et pour une certaine durée d'utilisation au poste de travail doit également tenir compte des facteurs suivants : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure/piqûre, protection thermique), dextérité demandée, ainsi que des instructions/spécifications données par le fabricant de gants.

En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, utiliser des vêtements de protection imperméables au produit.

En cas d'urgence : Utiliser des vêtements de protection imperméables à

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Janv. 09  
DITHANE PAYSAGE FUNGICIDE

ce produit. Choisir les articles spécifiques en fonction de l'opération à effectuer.

## Protection des yeux/du visage

Des lunettes de sécurité devraient suffire pour la plupart des opérations. Cependant pour des opérations engendrant de la poussière, porter des lunettes pour travaux chimiques.

---

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: microgranules
Couleur	: jaune à brun
Odeur	: de soufre
Densité apparente	: 0.60-0.70 kg/L
Point/plage de fusion	: non applicable (se décompose)
Température de décomposition	: 192-204 deg.C
Pression de vapeur	: négligeable

---

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage.

### Conditions à éviter

Eviter l'humidité. Chaleur excessive. Flamme nue.

### Matières à éviter

Agents oxydants. Acides.

### Produits de décomposition dangereux

Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.  
Les produits de décomposition thermique contiennent : Acide sulfhydrique. Disulfure de carbone.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Evaluation basée en grande partie ou entièrement sur des données relatives à un ou des produit(s) similaire(s).

### Ingestion

Toxicité faible par ingestion. DL50 par voie orale pour le rat : >5000 mg/kg.

### Contact avec la peau

DL50 par voie cutanée, pour le rat : >5000 mg/kg. Une exposition cutanée prolongée ne devrait pas provoquer l'absorption de quantités nocives de produit. Essentiellement non irritant pour la peau.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Janv. 09  
DITHANE PAYSAGE FUNGICIDE

---

**Sensibilisation**

Sensibilisant cutané pour le cochon d'Inde.

**Contact avec les yeux**

Peut provoquer une irritation oculaire.

**Inhalation**

Pas d'effets indésirables prévisibles par cette voie d'exposition qui ne peut être qu'accidentelle lors d'une manipulation industrielle correcte. CL50, par inhalation, pour le rat : >5.14 mg/L.

**Informations supplémentaires**

Non cancérigène. Non mutagène. Non toxique pour la reproduction.

---

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Evaluation basée en grande partie ou entièrement sur des données relatives à la (ou aux) matière(s) active(s).

**Persistance et dégradabilité**

La demi-vie dans les sols dépend du type de sol et des conditions ; elle est d'environ 6-15 jours.

**Toxicité aquatique**

Produit toxique pour les poissons dans des conditions aiguës (1mg/L <CL50 <10mg/L).

Produit toxique pour les invertébrés aquatiques dans des conditions aiguës (1mg/L <CE50 <10mg/L).

Produit très toxique pour les algues (CI50<1,0mg/L).

**Toxicité aviaire.**

Ce produit n'est pratiquement pas toxique pour les oiseaux dans des conditions aiguës (DL50 > 2000 mg/kg).

**Informations supplémentaires**

N'est pas toxique pour les abeilles.

---

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Très toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des emballages vides les ayant contenus. Laver soigneusement. Eliminer les emballages vides et les eaux de lavage en toute sécurité et conformément aux réglementations. Choisir de préférence un récupérateur agréé ou un incinérateur homologué.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**Janv. 09  
DITHANE PAYSAGE FUNGICIDE**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****-Voies terrestres**Dénomination d'expédition: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,  
N.O.S. (Mancozeb 75%)

Route / Rail ADR/RID	: 9	Etiquette:	9
Code de classification	: M7		
Groupe d'Emballage	: III		
Kemler Code	: 90	No. ONU	: 3077
Tremcard	CEFIC : 90GM7-III		

**-Voie maritime**Dénomination d'expédition: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,  
N.O.S. (Mancozeb 75%)

Mer - Classe OMCI	: 9	No. ONU: 3077	Etiquetage: 9
Groupe d'Emballage	: III	EMS:	
Polluant Marin	: Y (Y/N)		

**-Voie aérienne**Dénomination d'expédition: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,  
N.O.S. (Mancozeb)

Air - Classe OACI/IATA	: 9	No. ONU: 3077	Etiquetage: 9
Sous Catégorie	:		
Groupe d'Emballage	: III	Instr. Emball. Passager	: 911
		Instr. Emball. Cargo	: 911

**Dénomination d'expédition:****Remarque:** Envoi d'échantillons par la poste interdit.**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

**Symbole de danger :** Xi - Irritant  
N - Dangereux pour l'environnement

**Risques particuliers :** Irritant pour les voies respiratoires (R37).  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (R43).  
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (R50/53).

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Janv. 09

DITHANE PAYSAGE FUNGICIDE

---

**Conseils de prudence :** Eviter le contact avec la peau (S24).  
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage (S35).  
Porter des gants appropriés (S37).  
Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant (S57).

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Phrases de risques dans la section 3 :

R11 Facilement inflammable.  
R37 Irritant pour les voies respiratoires.  
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Délai de rentrée dans les parcelles traitées

Dans l'attente de la révision des substances actives et des produits phytopharmaceutiques dans le cadre de la directive 91/414/CEE et en l'absence de notification officielle, les adhérents de l'UIPP recommandent de suivre l'avis de la Commission d'Étude de la Toxicité concernant les délais minimums à respecter pour limiter l'exposition cutanée des travailleurs :

- *Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation*
- *Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux*
- *Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R36, R41, R38, R34, R35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation*
- *Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R42, R43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.*

---

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.